

SUITE ET FIN D'UN SEMBLANT DE NEGOCIATION SUR LES SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Consultation des adhérents



La Direction de CARREFOUR n'a pas réussi à faire signer un accord spécifique « travail habituel du dimanche » qui proposait 50% de majoration. Tous les syndicats, même FO syndicat majoritaire chez CARREFOUR n'a pas signé.



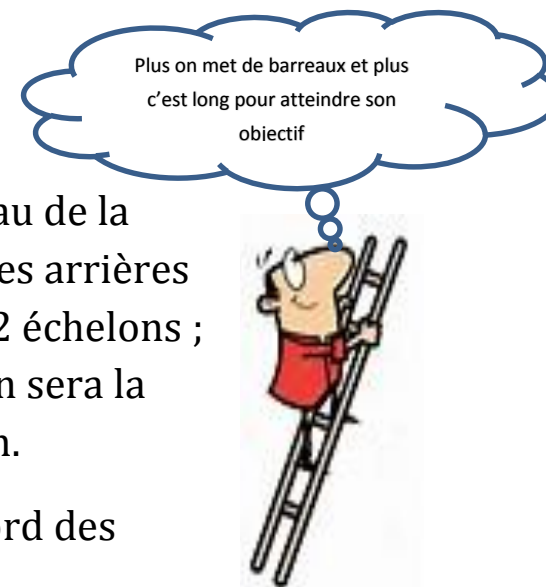
La Direction CASINO peut se vanter d'avoir réussi son coup ! En majorant à 50% les heures du travail habituel du dimanche, la Direction a deux objectifs : inciter au volontariat massif des salariés des supermarchés et préparer tranquillement à ouvrir les hypermarchés avec une négociation toute faite.

En 3 coups de cuillère à pot l'affaire, est dans le sac ! Lorsqu'il sera fait l'annonce de l'ouverture habituel de votre hyper, vous ne pourrez plus tenter de négocier des contreparties, on vous opposera l'accord NAO !

ET QUE DIRE DE L'ECHELON C DES NIVEAUX 1/2/3 ET 4 ?

La Direction nous dit qu'une négociation des classifications est en cours au niveau de la branche et qu'elle s'engage à organiser une réunion pour classifier les métiers des arrières caisse, des approvisionneurs, du drive. Pour classifier ces métiers, il existe déjà 2 échelons ; en rajouter un 3^{ème} ne fait que retarder le passage au niveau supérieur. L'échelon sera la voie de garage des niveaux. Plus il y a d'échelons, plus le prochain niveau est loin.

Nous disons qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs : discutons d'abord des métiers et voyons où nous les positionnons.



REMUNERATION EMPLOYES pas de geste significatif de la part de la Direction.

- ➔ **0.7%** sur les salaires réels et **0.3%** pour les promotions (au 1^{er} avril)
- ➔ Intégration de l'échelon C, voir grille de salaire page ci-contre (au 1^{er} juin)

Au titre de 2017 tout changement **de niveau** s'accompagnera d'une augmentation d'au moins 2.5%

REMUNERATION MAITRISES

- ➔ **0.7%** de la MS pour les annualisations (**0.35%** en augmentation générale et **0.35%** pour les augmentations individuelles) et **0.3%** pour les promotions au 1^{er} avril
- ➔ **1%** (soit **20€ brut**) sur les minimas. Niv 5 (2000 €) Niv 6 (2110 €) au 1^{er} juin
- ➔ **+1.5%** si + de 3 ans dans leur niveau (Niv 5 : ~~2060€~~ **2080€** et Niv 6 : ~~2150€~~ **2180€**) au 1^{er} avril

REMUNERATION CADRES

- ➔ **0.7%** pour les annualisations et **0.3%** pour les promotions au 1^{er} avril

REMUNERATION VENDEUR qui aujourd'hui connaît la grille ?

- ➔ Application des résultats de la négociation de la grille de l'audiovisuel au 1^{er} avril

PRIME ASTREINTE DSI , hors DCI et Direction des appro ➔ +1% au 1^{er} avril

PRIME DE TUTORAT ➔ Elle passe de 85 € à 87 €

CONGE DE PATERNITE ➔ Maintien des écarts de salaire appliqué aussi aux pères.

Sur l'ensemble des propositions faites par la Direction, votre avis nous intéresse et nous guide.



HOSPITALISATION AMBULATOIRE : Pour 2017, maintien de la rémunération y compris en l'absence de nuitée.

PRIME DE NETTOYAGE : 9€ par trimestre

1 JOURS DE CA à partir de 30 ans d'ancienneté... 40 ans d'ancienneté **moins intéressant que l'année dernière**

ABONDEMENT : rajout d'une tranche de de 36€ à 70€

PACS : Dispositif applicable aussi aux frère ou sœur du salarié qui se pacse (2 jours)

ACCUEIL D'UN ENFANT HANDICAPE : 2 jours accordés avec maintien du salaire

REMUNERATION VARIABLE : absentéisme sur le mois (et non sur le mois et le n-1 comme actuellement) **notre demande ..chouette !**

← GRILLE QUI SERA APPLICABLE

| Niveau | 36h actuel | Ecart Entre échelon | 36h en intégrant l'échelon C pour 2017 | Ecart entre échelon |
|--------|------------|---------------------|--|---------------------|
| 1A | 1 515,89 | | 1 528,42 | |
| 1 B | 1 520,00 | + 4.11 | 1 531,54 | + 3.12 |
| 1C | | | 1 534,68 | + 3.14 |
| 2A | 1 522,00 | + 2.00 | 1 537,81 | + 3.13 |
| 2B | 1 542,00 | + 20.00 | 1 544,07 | + 6.26 |
| 2C | | | 1 547,24 1550,34 | + 3.14 + 6,27 |
| 3A | 1 584,06 | + 42.06 | 1 584,06 | + 36.85 |
| 3B | 1 622,43 | + 38.37 | 1 622,43 | + 38.37 |
| 3C | | | 1 659,96 1670,92 | +37,53 + 48,49 |
| 4A | 1 680,48 | + 58.05 | 1 680,48 | + 20.52 |
| 4B | 1 841,16 | + 161.12 | 1 841,16 | + 160.68 |
| 4C | | | 1 863,54 1879,20 | +22,38 +38,04 |

Ces négociations, ou plutôt ces réunions, se sont déroulées bizarrement. Habituellement les organisations syndicales déroulent en séance leurs demandes. Nous avons été les seuls à le faire en toute transparence. Les autres organisations syndicales ont envoyé par mail leurs demandes à la Direction. Impossible de connaître leurs demandes pour éventuellement réunir nos forces. Certaines organisations syndicales ont été contactées en off. C'est-à-dire qu'il y a eu les réunions officielles et les arrangements par téléphone. Diviser pour mieux régner. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons été entendus que sur l'augmentation du baril de lessive et sur la prime variable.

FAITES-NOUS PART DE VOS REMARQUES QUANT A UNE SIGNATURE OU NON DE L'ACCORD.